

DUREE DE LA FORMATION : 7 heures de formation (minimum légal obligatoire sous réserve de justifier d'un niveau de maîtrise suffisant pour circuler en sécurité sur voies ouvertes à la circulation).

LIEU DE LA FORMATION : CER Val'conduite MORLAIX / Piste moto

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;

Rappeler l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;

Travailler le processus détection-analyse-décision et action dans le cadre d'un audit de conduite.

PROGRAMME DE LA FORMATION

SÉQUENCE 1 : théorie (2 heures)

- Présentation : les élèves sont amenés à s'exprimer sur leurs pratiques et expériences de la conduite moto
- Explications/échanges sur les thèmes suivants : accidentalité-défectabilité-vitesse-conduite et produits psychoactifs.

SÉQUENCE 2 : Maniabilité hors-circulation (2 heures)

- S'adapter à un nouveau véhicule (puissance accrue, poids, réactions modifiées à l'accélération et au freinage ...)
- Comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses.

La réalisation des exercices est laissée au choix du formateur, à partir des thématiques listées ci-dessous ; ces exercices peuvent être réalisés avec un passager.

SÉQUENCE 3 : circulation et clôture de la formation (3 heures)

- Chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite à l'issue desquelles 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.
- Échanges et bilan de la journée de formation (sous forme d'un tour de table en cas de formation collective).

PUBLIC VISE & PREREQUIS

- Être titulaire du permis de conduire A2 depuis minimum 2 ans (la formation peut être suivie 3 mois avant les 2 ans du permis A2).
- Parler le français.

RESULTATS ATTENDUS

- Délivrance de l'attestation de suivi de formation.

ENCADREMENT

- Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

METHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Véhicules adaptés à l'enseignement.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITIONS DE REUSSITE

- Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés
- Évaluation continue durant la formation